



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	276-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.95
Déposée le :	04.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Lerch (Langenthal, UDC) (porte-parole) Zimmerli (Bern, PLR) Schori (Wiler bei Seedorf, UDC) Matti (Zweisimmen, Le Centre) Baumann (Münsingen, UDF) Schild (Bern, PVL) Müller (Innerberg, PS) Dubler (Bern, Les VERT-E-S) Steiner (Boll, PEV) Müller (Orvin, UDC) Gerber (Hinterkappelen, Les VERT-E-S) Schär (Schönried, PLR)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	Non
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction de la sécurité
Classification :	-
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Rendre les abris opérationnels dans les meilleurs délais pour toute la population

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de s'assurer rapidement et en coopération avec les communes que les abris prêts à être occupés immédiatement si nécessaire sont en nombre suffisant pour l'ensemble de la population, et au besoin d'adapter les bases légales y relatives,
2. de présenter son évaluation de la situation sécuritaire actuelle et de l'état des risques, d'élaborer des scénarios d'évolution possibles, d'estimer la probabilité d'un recours aux abris de protection, d'indiquer leur potentiel d'accueil et leur état général.

Développement

Depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine il y a bientôt trois ans, la situation sécuritaire en Europe ainsi qu'en Suisse n'a cessé de se dégrader profondément. Le président russe Poutine mène une guerre hybride et menace ouvertement de recourir à des frappes nucléaires contre l'Occident. Le Service de renseignement estime que le recours aux

armes nucléaires tactiques est possible en Europe. Des dégâts collatéraux pour la Suisse ne sont donc pas à exclure.

Même l'endommagement de notre infrastructure électrique, qui peut se répercuter sur la sécurité énergétique d'autres parties de l'Europe, n'est plus une élucubration de l'esprit.

Pour ces différents motifs, au-delà du rapide rétablissement de la capacité de défense de l'armée, il est aujourd'hui vital que la population ait accès à des ouvrages de protection passifs sur l'ensemble de notre territoire.

Même les potentiels risques de défaillance de nos centrales atomiques vieillissantes et d'autres risques civilisationnels plaident en faveur du présent appel. Enfin, il est indéniable que la population suisse sous-estime les tensions sécuritaires actuelles. La résilience doit être renforcée à tous les niveaux, et les consciences doivent être davantage éveillées à son importance.

Point 1 :

« Une place protégée pour chaque habitante et chaque habitant dans un abri prêt à être occupé immédiatement » : ce qui fut pendant longtemps une devise est-il encore valable et garanti ? Rien n'est moins sûr (cf. annonces récentes de la Conférence des directeurs des affaires militaires et de la protection civile). Compte tenu de la dégradation de la situation en matière de sécurité, il est indispensable de prendre les mesures préventives nécessaires et de procéder aux améliorations utiles pour mettre les ouvrages de protection passifs en état de service.

Point 2 :

En Suisse, le sentiment de sécurité qui règne parmi la population est d'une insouciance flagrante. C'est un déni de la réalité. L'action de l'État doit reposer sur une évaluation réaliste de la situation. Ce principe est particulièrement vrai dans le domaine de la sécurité (armée et protection de la population). Une information ciblée et factuelle peut permettre de sensibiliser la population.

Destinataire
– Grand Conseil